

Lettre ouverte aux politiques de tous bords, aux députés et sénateurs et candidats à la Présidence



Par N. et G. Delépine([1] Sur telegram t.me/DrDelepine))

L'état actuel de notre système de soins, des libertés publiques, et en particulier les libertés de soigner et celle d'être soigné, doit investir les débats

Les médias mainstream et les politiques se comportent comme si l'après Covid était acquis et ne posait plus aucun problème.

Ils veulent nous persuader qu'un consensus, une fausse évidence de l'accord de tous pour l'injection génique existerait. Que le respect des libertés fondamentales de circuler, de se réunir, de travailler, la liberté vaccinale, le passe ne serait pas un sujet politique majeur ! De qui se moque-t-on ?

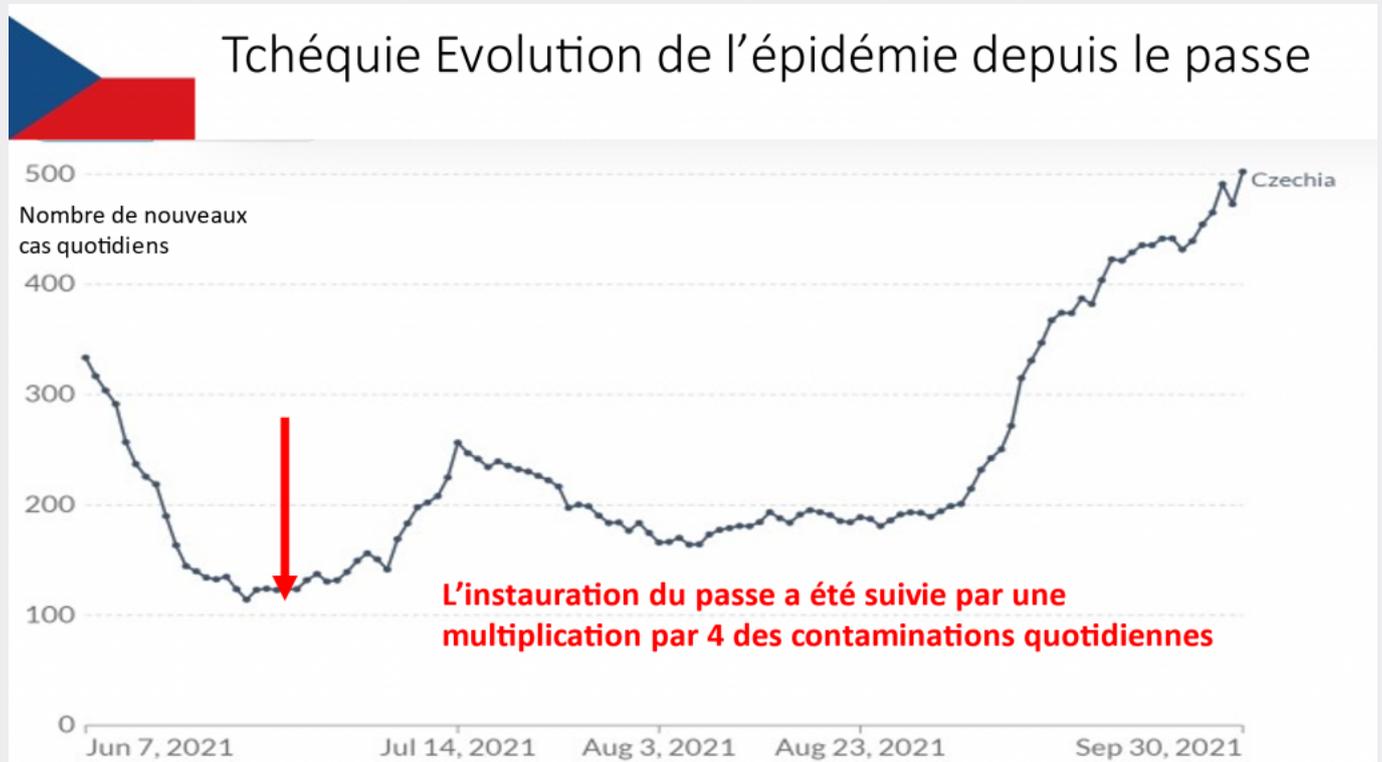
Peut-on à nouveau imaginer une présidentielle sans débat sur le système de soins, la liberté de soigner, comme en 2016, alors que les hôpitaux publics et privés se vident de leur personnel et qu'en conséquence des pans entiers de nos hôpitaux ferment jour après jour et que les déserts médicaux se multiplient ? Les Français en subissent déjà les dégâts avec la suppression continue de lits et la régression de la qualité des soins...

L'apartheid a été instauré aux pays des droits de l'homme ! Au moins vingt-cinq millions de Français se sentent discriminés, les « vaccinaux prudents »([2] Ceux qui attendent la publication des résultats définitifs des essais en cours qui devraient être terminés en 2023)) mis au ban de la société, dont les 300 000 soignants suspendus ou qui risquent de l'être, et les pompiers, mais aussi au moins cinq millions à dix millions de « malgré nous », les personnes qui ont été contraintes à se faire injecter par extorsion de consentement par un chantage ignoble au droit de travailler, de prendre le train ou l'avion, d'aller au restaurants, au spectacle ou aux musées, de faire du sport en équipe ou en compétition.

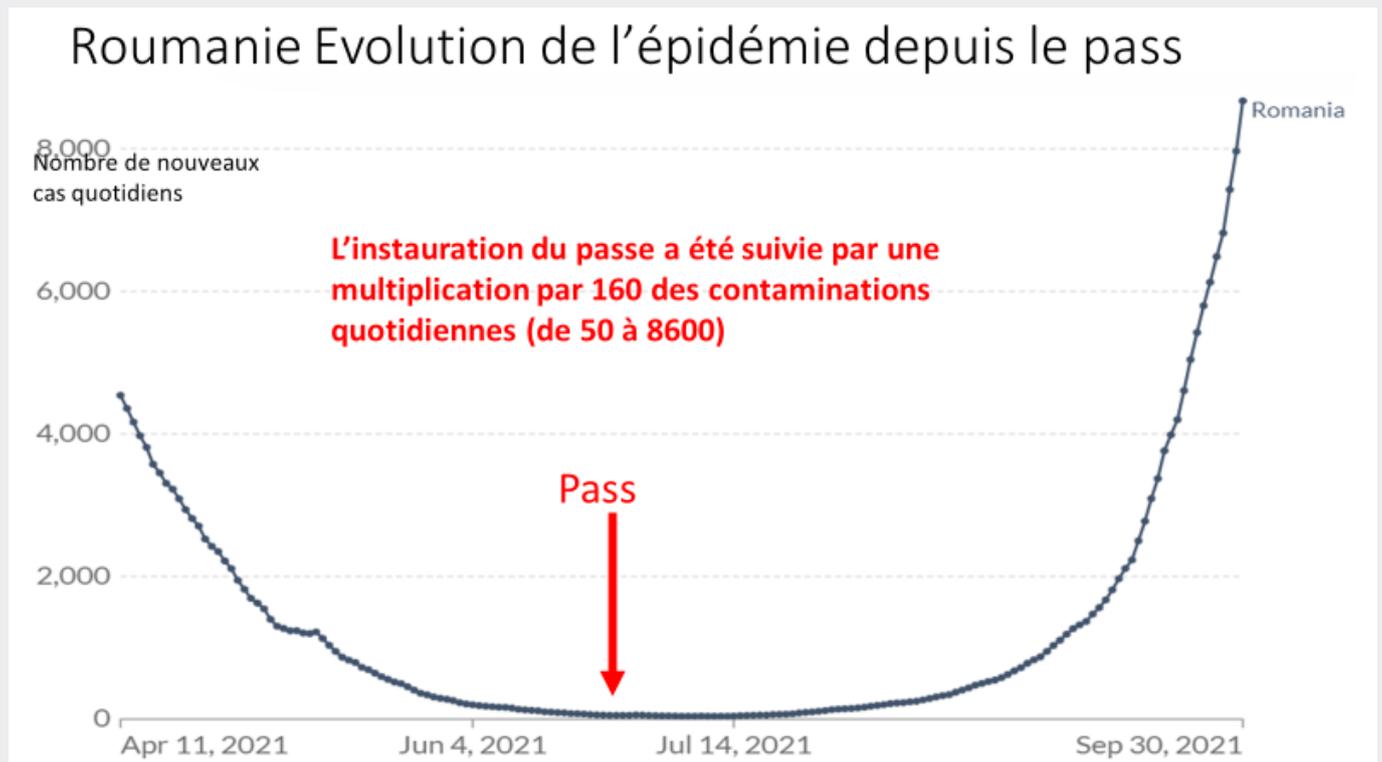
Toutes ces personnes ne comprennent absolument pas que la perte de liberté et le pass sanitaire ne soient pas débattus entre candidats déclarés ou

putatifs. Dans quel monde vivent-ils, ces politiques ?

D'autant que l'instauration d'un pass a été suivie dans la plupart des cas d'une augmentation importante des nouvelles contaminations quotidiennes comme en Tchéquie :



En Roumanie :



Ou en Autriche :

Autriche : depuis le passe l'épidémie flambe



La vie des exclus est devenue une réclusion volontaire à domicile. Et beaucoup de ceux qui sont titulaires actuels d'un passe craignent de les rejoindre devant la perspective inacceptable d'être soumis à nouvelles injections de plus en plus dangereuses selon toutes les études sérieuses.

La proportionnalité des restrictions rapportées à l'objectif de sauvegarde de la santé publique qu'elles sont censées poursuivre, réclamée par le défenseur des droits, n'est pas respectée puisque d'après les données du réseau sentinelle, l'épidémie est terminée en France.

Cas d'IRA dus à la COVID-19 vus en consultation de médecine générale

Semaine du 27/9/21 : Incidence estimée : 4/ 100.000



Taux d'incidence des IRA dues au SARS-CoV-2 (COVID-19) vues en médecine générale depuis 2020s37

En semaine 2021s39, le taux d'incidence des cas d'IRA dus au SARS-CoV-2 (COVID-19) vus en consultation de médecine générale a été estimé à 4 cas pour

Ce pass et cette obligation vaccinale ouverte ou cachée via les extorsions de consentement sont inacceptables et d'ailleurs condamnés par le conseil de l'Europe, imposés y compris aux enfants (quand des pays proches comme la Grande-Bretagne ou le Danemark n'en ont pas).

Les violences continues faites aux enfants par le port du masque alors que le coronavirus a disparu sont inacceptables, d'autant que leur suppression dans des pays européens de plus en plus nombreux n'est nulle part suivie d'une reprise de l'épidémie.

Croire que les restrictions majeures injustifiées des libertés publiques et l'obligation de fait du pseudovaccin pour ceux qui veulent poursuivre leurs activités normales *n'intéresseraient pas les candidats est un non-sens.*

Nous dire que le candidat élu fera ce qu'il faut après l'élection relève de la croyance au Père Noël.

Aucun président ne pourra être élu, sans un positionnement très clair sur ce sujet qui perturbe la vie de tous les habitants. Faire semblant que tout va bien avec le pass et le vax relève de la méthode Coué bien connue des médias et de trop d'élus.

Chaque jour, une nouvelle lettre ouverte aux sénateurs, aux députés, au Président apparaît sur le net de personnes concernées ou de groupes, avec la demande aux citoyens de partager, d'écrire personnellement à nos élus et en particulier aux sénateurs qui doivent examiner le 13 octobre un projet d'obligation étendue chez les nourrissons avec un douzième vaccin qui n'est qu'une thérapie génique EXPÉRIMENTALE avec tous les risques que l'on commence à découvrir et à entrevoir.

Appel de détresse face au projet de vaccination universelle anticovid :
lettre ouverte aux sénateurs – Docteur Nicole Delépine
(docteur.nicoledelepine.fr) le 22 sept

« Actuellement, en septembre 2021, malgré le spectre des variants, le réseau sentinelle dénombre en France, zéro cas pour 100 000 enfants et 9/100000 chez l'adulte, soit très en dessous des seuils d'alerte qui font habituellement prendre des mesures préventives (173/100000 pour la grippe).

Le vaccin ne permet pas l'immunité collective

Il est malheureusement démontré et reconnu par de multiples agences sanitaires nationales et par l'OMS que les vaccins anticovid actuels ne permettent pas d'obtenir l'immunité collective recherchée par une vaccination universelle. Même le Pr Fischer, son avocat n'y croit plus. Les pays hautement vaccinés font face à une mortalité élevée dans les suites immédiates des campagnes de vaccination ; (...) ».

Il faut cesser l'injection génique : appel de survivants de l'Holocauste à la

CPI – Docteur Nicole Delépine (docteur.nicoledelepine.fr) le premier octobre

<https://nouveau-monde.ca/appele-au-rassemblement> le 5 octobre 2021 avec des modèles de lettres à envoyer aux élus, et voir <https://www.comitedesalutpublic.fr/>

La commission des lois du Sénat : premier espoir

a rejeté l'amendement qui voulait rendre obligatoire l'injection génique expérimentale, ce qui est réconfortant et justifie la poursuite d'informations venant de multiples sources à nos sénateurs.

[Info Public Sénat] Vaccination obligatoire contre le covid-19 : le texte rejeté en commission au Sénat | Public Senat

Et ce jour, nous partageons un nouvel appel à cesser ces injections mortifères écrit par un professeur des universités, chirurgien, résumant l'avis de très nombreux confrères qui le félicitent largement.

Le Professeur Jean Gabriel Balique, Membre de l'Académie Nationale de Chirurgie([3] jgbalique@gmail.com))

À propos du projet d'obligation vaccinale. Lettre ouverte Le 2 octobre 2021
Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, Mesdames les Députées,
Messieurs les Députés,

« Au moment où vous allez discuter de l'obligation vaccinale, il est de mon devoir en tant que médecin, père et grand-père, de vous alerter sur la catastrophe sanitaire qui se déroule sous nos yeux, à l'ombre des autorités de tutelle.

Je précise d'emblée que je ne suis ni complotiste ni anti-vaccin (je me fais régulièrement vacciner contre la grippe et je n'ai pas des a priori envers les vaccins "classiques" rendus obligatoires dans notre pays).

Le vaccin contre la Covid 19, en novembre 2020, devait nous sauver et nous ramener à une vie normale. Maintenant que nous avons du recul, il devient plus "facile" de faire le bilan du bénéfice-risque de la stratégie vaccinale.

La première constatation qui s'impose est que le "vaccin" ne protège pas et n'empêche pas de contaminer (cf. déclaration du Ministre de la Santé Olivier Véran devant le Conseil d'État au mois d'avril 2021). »

COMMENTONS CE PASSAGE

L'exemple d'Israël que nos autorités ont pris comme modèle montre qu'une couverture vaccinale record et des restrictions sévères ne préviennent pas une récurrence de l'épidémie avec une intensité accrue avec des hospitalisations en hausse et des réanimations débordées de personnes vaccinées ! On ne cite plus Israël actuellement ! Une étude parue dans European Journal of Epidemiology le 30 septembre 2021 confirme que les pays où le pourcentage de population vaccinée est le plus élevé, ont un nombre de cas de Covid-19 pour 1 million d'habitants plus élevé (exemple Israël, Portugal, Islande...).



Suite de la lettre ouverte du Pr Balique

« Nous n'avons jamais vu en médecine imposer un traitement ou une vaccination qui ne marche pas (sauf pour les personnes à risque où la balance bénéfique/risque est différente). Ceci ne serait pas dramatique si cette stratégie n'était pas à l'origine de complications graves, mortelles, inadmissibles et éthiquement insupportables pour tout médecin qui, tous les jours, se bat, pour soulager et soigner des patients.

Les médecins "du terrain" croient encore au serment d'Hippocrate qui a été leur guide depuis des siècles et que les politiques les obligent à bafouer.

Les principes fondamentaux du serment, dont "primum non nocere" (avant tout ne pas nuire), le secret médical, le consentement libre et éclairé... ont été écartés d'un revers de main par décret. Comme vous le savez, ce vaccin est en cours de phase d'expérimentation, phase 3 de mise au point d'un médicament. Maintenant que cette phase, déclenchée au niveau mondial, a du recul, les médecins du terrain voient apparaître de nombreuses complications.

Au 2 octobre 2021, l'agence européenne du médicament, l'EMA, recensait 26 523 décès liés formellement au vaccin et 2 millions de complications dont 1 million graves.

Ces chiffres ne représentent qu'une partie des cas observés. En France, l'Agence nationale du médicament (ANSM) dans son rapport du 16 septembre 2021 rapporte 22 559 cas graves parmi lesquels des décès. De nombreux cas ne sont pas rapportés pour différentes raisons.

En France, l'expérience du terrain rapportée par les médecins de ville et hospitaliers montre clairement l'accroissement des complications survenant dans les semaines suivant la vaccination : de nombreux cas de

paralysie faciale, de myocardite et péricardite dans les suites précoces de la vaccination, des complications cardio-vasculaires (Infarctus, AVC) chez des sujets relativement jeunes et pas forcément à risque cardio-vasculaire, de nombreux cas de thrombose veineuse et d'embolie pulmonaire.

Les médecins signalent une élévation fréquente des marqueurs de thrombose (D-Dimères) parfois à des taux anormalement élevés, une fatigue et altération de l'état général accélérée chez les patients âgés, des cancers jusque-là contrôlés, explosent après vaccination, des maladies auto-immunes comme des polyarthrites, des thyroïdites se dérèglent dans les semaines qui suivent la vaccination.

L'ANSM indique comme "signaux confirmés" la myocardite et la péricardite de survenue précoce après la vaccination avec les vaccins Comirnaty (Pfizer/BioNTech) et Moderna sans donner le nombre exact de malades et en minimisant la pathologie alors que les complications et les séquelles à long terme peuvent être graves.

Depuis le début de la vaccination des 12-18 ans, 206 cas d'effets indésirables graves (dont des décès) ont été rapportés avec le vaccin Comirnaty et 18 cas graves avec Moderna alors que nous sommes à peine à 3 mois et demi de vaccination dans ce groupe d'âge.

Il s'agit de jeunes qui n'étaient pas à risque de forme grave ni de décès du Covid, mais qui vont garder probablement à vie des séquelles de la vaccination.

Ces derniers jours, deux adolescentes sans facteurs de risques viennent de décéder et un jeune a été amputé d'une jambe, 15 jours après le vaccin. N'est-ce pas un sacrifice que la société fait et quel est le prix à payer ? À partir de combien de décès d'adolescents diriez-vous STOP à la vaccination des jeunes qui n'ont rien à gagner, car ils sont à risque infime de forme grave et de décès du Covid ?

Chez les femmes, des troubles des règles, des fausses couches ou des morts du fœtus in utero au cours des grossesses sont observés.

Comment se fait-il que la Direction Générale de la Santé autorise la vaccination dès le premier trimestre de la grossesse alors que les données sur la sécurité du vaccin chez les femmes enceintes sont très limitées et incomplètes ? Où est le principe de précaution ? Toutes ces complications surviennent précocement après la vaccination chez des personnes sans antécédent ayant une vie normale.

Elles surviennent aussi chez des sportifs qui ont dû arrêter leur activité après avoir été vaccinés, hypothéquant leur carrière : Jérémy Chardy et Christophe Lemaitre en sont les exemples les plus célèbres...

Parallèlement dans la même population de personnes jeunes sans co-

morbidité, non vaccinées il n'y a aucun décès du Covid, seules sont exposées les personnes à risque, c'est pour cette population-là que le "vaccin" peut avoir une certaine protection... /... Malheureusement ces complications sont passées sous silence, elles ne remontent pas aux tutelles ou celles-ci ne veulent pas les voir.

Ce drame humain sanitaire ne va faire qu'empirer avec la persistance de cette vaccination et la multiplication probable des doses. La mise au point d'un essai de vaccin anti H1N1 a été arrêté pour beaucoup moins de complications. Aucun des vaccins obligatoires n'a entraîné de telles complications. Actuellement les médecins voient plus de patients en consultations pour des complications du vaccin que du Covid lui-même. La balance bénéfique/risque n'est pas en faveur du "vaccin" dans cette population. Pourquoi voulez-vous encore rendre obligatoire un "remède" plus dangereux que la maladie chez les personnes sans risques !

Il est urgent d'en tirer les conséquences, au moment où l'immunité naturelle se développe, où le variant Delta s'avère beaucoup moins agressif et que l'épidémie décroît. Ne recommencez pas le syndrome de Tchernobyl où l'on nous a affirmé que le nuage nucléaire radio-actif s'était arrêté à la frontière. N'oubliez pas le scandale du Sang contaminé. À ce sujet, savez-vous que l'Établissement français du sang exige un délai de 28 jours après vaccination avec vaccin atténué (Rougeole, Rubéole, Oreillons, Fièvre jaune...), mais ne prend aucune précaution quant aux donateurs de sang récemment vaccinés avec ces nouveaux vaccins dont on connaît incomplètement la biodistribution dans le corps.

N'est-ce pas encore une fois une ignorance du principe de précaution et un potentiel scandale à venir ? Même si vous n'êtes pas médecin, regardez autour de vous ce qui se passe, recherchez l'information.

Vous avez le droit de vous informer, car vous êtes nos représentants. La vérité commence à éclater. Déjà le vaccin Astra Zeneca a été interdit chez les moins de 55 ans à la suite de thromboses (c'est dire l'innocuité de ces vaccins !) puis récemment le Janssen et progressivement on voit des États remettre en cause la pseudo vaccination généralisée :

- Au Royaume-Uni, la vaccination est interdite aux moins de 15 ans et ils viennent de renoncer à la pseudo vaccination obligatoire
- Au Texas l'injection anticovid des jeunes est interdite.
- Au Danemark, seules sont vaccinées les personnes à risques et il y a une liberté totale retrouvée sans pass sanitaire.
- En Afrique, on observe une mortalité 10 fois inférieure à la nôtre alors qu'il n'y a que 2 % de vaccinés (on leur annonçait une catastrophe sanitaire !)

Tous ces soignants, médecins, infirmières, aides-soignants, mais aussi pompiers qui sont montrés du doigt ne sont pas des anti-vaccins, mais

des vaccinaux prudents redoutent les effets de pseudo vaccins([4] Ce ne sont pas des vaccins selon Pasteur, car ils ne contiennent aucun antigène)) encore en expérimentation dont ils voient dans leur pratique directement les effets néfastes.

Ces soignants "du terrain" voient de vrais malades, contrairement aux médecins des plateaux télé qui extrapolent à partir de chiffres issus de simulations mathématiques dont la plupart se sont avérées erronées. Dans cette crise il ne doit pas y avoir de couleur politique, mais un consensus pour défendre la santé des Français qui vous ont élus.

Au nom de toutes les victimes, au nom de tous ces soignants muselés qui ne peuvent pas s'exprimer sous peine de sanctions, du jamais vu dans un pays soi-disant de liberté, je vous demande de regarder au-delà des chiffres officiels totalement manipulés par les médias et de refuser la vaccination obligatoire, à plus forte raison pour les enfants dont on met en danger l'avenir..../...

- FAITES AU MINIMUM UN MORATOIRE, au cours duquel vous pourrez entendre l'avis de nombreux médecins, scientifiques et autres qui essayent de se faire entendre, mais qui sont systématiquement boycottés quand leur avis va à l'encontre de la politique sanitaire gouvernementale.*

Il faut aussi ré-évaluer la fiabilité des tests utilisés, discuter des traitements actuellement proposés.

- Supprimer le passe sanitaire et faites arrêter la propagande honteuse et mensongère sur la vaccination : "tous vaccinés = tous protégés" slogan complètement faux, on le sait maintenant !*

- Levez les sanctions de tous les soignants non vaccinés interdits d'exercer alors qu'ils sont passionnés par leur vocation et qui ne sont pas devenus plus dangereux le 15 septembre que le 15 juin ».*

Certains hôpitaux malgré l'interdit continuent à juste titre d'employer des personnels non vaccinés pour pouvoir maintenir leur activité sans aucune conséquence sanitaire, mais en créant une inégalité criante par rapport à ceux qui ne peuvent pas travailler. Rappelez-vous que vous les avez encensés lors de la première vague et qu'un certain nombre d'entre eux sont morts pendant cette vague faute de masques et de moyens de protection.

LA STRATÉGIE IMPOSÉE EST DÉCONNECTÉE DE LA RÉALITÉ :

c'est une pandémie qui s'accompagne d'une mortalité de 0,05 %, représentée par les personnes à risque, la moyenne d'âge des décès est de 83 ans, un peu moins actuellement, car les personnes les plus fragiles sont décédées lors de la première vague. Que l'on propose une vaccination est logique à condition d'avoir un vrai vaccin ce qui n'est pas encore le cas et en respectant la volonté de chacun (il ne s'agit

pas d'Ebola, d'une méningite ou de la variole...).

En attendant, en cas de maladie, il est possible de proposer, à un stade précoce, des traitements. De nombreux médecins les ont prescrits avec succès. Ils peuvent même être proposés à titre préventif chez les personnes à risque. Ces personnes sont connues et peuvent donc être protégées isolément (notamment par ce « vaccin » dont c'est la seule indication) sans pénaliser le reste de la population.

Sachez que vous aurez été informé et que le moment venu, lorsque la vérité éclatera, car elle éclatera tôt ou tard compte tenu de l'accumulation des données scientifiques et des données du terrain sur les complications, votre responsabilité risque d'être engagée.

En espérant être entendu au nom des victimes du vaccin et des soignants qui refusent cette expérimentation et en restant à votre disposition, je vous prie de croire, Messieurs et Mesdames les élus (es), en mes respectueuses salutations.

Professeur Jean Gabriel BALIQUE, Membre de l'Académie Nationale de Chirurgie »

Merci Mr Le Professeur pour cette belle lettre qui résume bien ce que nous, médecins fidèles au serment d'Hippocrate ressentons. Espérons que vous serez entendu...

Des professeurs de droit conseillent de rappeler aux élus l'expérience de Papon :

« Je vous recommande de diffuser largement cette mise en garde solennelle d'un professeur de médecine et de préciser à vos éventuels destinataires parlementaires que si les choses devaient se gâter sérieusement, *nous serions dans le cadre de poursuites pour "crime contre l'humanité". En ce domaine il n'y a ni prescription, ni immunité parlementaire ou autre.*

Papon l'a appris à ses dépens sur le tard, et pourtant il avait des circonstances atténuantes, car la France était occupée par une puissance totalitaire, ce qui n'est pas le cas en ce moment... »

En résumé et comme le conseille également Éric Verhaeghe

Continuer à écrire *en masse* aux sénateurs (contre la loi d'obligation vaccinale) et aux députés (contre la prolongation de l'état d'urgence et du pass sanitaire, et contre toutes les mesures « sanitaires »).

Il y a actuellement 4 cas de covid pour 100 000 habitants, bulletin du Réseau de surveillance Sentinelles du 29/9/2021, et ce taux est très bas depuis novembre 2020, le seuil épidémique étant de 173 cas / 100 000 h.

Toutes leurs adresses sont sur www.voxpublic.org, rubrique « Annuaires partagés ».

« Attention, danger ! Le texte rejeté reviendra.

Le Courrier des Stratèges suit ce dossier depuis plusieurs mois. Le 1er juillet, nous vous avons averti du rôle joué par Bernard Jomier, qui sert de poisson-pilote à Emmanuel Macron et Olivier Véran. Plus récemment, nous vous avons montré combien une réélection d'Emmanuel Macron rendrait quasi-certaine une vaccination obligatoire contre le Covid.

Ce qui doit inquiéter le plus, c'est le type d'argumentation développée, purement planiste, quantitative et volontariste sans aucun rapport avec le réel d'une palette de vaccins à dispositions encore peu efficaces et comportant des effets secondaires beaucoup plus nombreux que pour d'autres vaccins. Comme l'a dit Éric Verhaeghe dans ces colonnes, la vaccination obligatoire est "fâchée avec le principe de précaution". C'est pourtant le moment de se rappeler la formule de Chesterton sur la folie – ici idéologique – qui consiste à 'avoir tout perdu sauf la raison'. Le texte reviendra, parce qu'ainsi le veut la raison technocratique. Le jour même où la proposition de texte est rejetée, la Haute Autorité de Santé recommande une troisième dose de vaccin Pfizer pour les soignants soumis depuis seulement le début août à la vaccination obligatoire. Et l'expérience des assemblées conduit à redouter un passage à l'usure ou par surprise, lors d'une discussion parlementaire en petits effectifs. Il va falloir rester très vigilants. » ([5] Le rejet du texte du PS pour la vaccination obligatoire ne signifie pas que le danger soit écarté –Le Courrier des Stratèges (lecourrierdesstrategies.fr))

L'heure est grave et personne ne doit se croire dispenser de se battre pour la liberté de soigner, pour le libre choix thérapeutique et en particulier pour la liberté vaccinale.

Aucun politique ne pourra être choisi par le peuple s'il ne défend pas le peuple et aujourd'hui s'il ne bat pas pour le libérer MAINTENANT de l'état d'urgence pseudo- sanitaire complètement injustifiable, des masques et des injections mortifères. REGAGNONS NOS LIBERTÉS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

COMME L'EXPLIQUENT LES SURVIVANTS DES CAMPS.
